Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260407-D202622-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
03 avril 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Tristan BREHIER, Maire,

Etaient présents : Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Loïc MARREC, Noël-Luc BOSSER, Didier RENAUD, Gaëlle CABON, Michaël ROCHE-KERMARREC, Gaëlle GOUZAC'H, Christophe FAVE, Delphine ROUSIC, Eric COZIEN, Morgane LE GALL, Anouk PERON, Vincent MARIETTE, Thierry BAUDOIN, Béatrice BIENASSIS et Lydia LE VOURCH.

Absent excusé : Isabelle LE BIHAN qui a donné procuration à Loïc MARREC.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-22

Objet : composition du comité de pilotage de la Z.A.C. de Creac'h Gad

Rapporteur : Tristan BREHIER, Maire

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2022-44 du conseil municipal en date du 8 juillet 2022 relative à l'approbation du contrat de concession d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ci-après Z.A.C.) dans le secteur de Creac'h Gad,

Vu l'article 9 du contrat de concession précité,

Le contrat de concession d'aménagement de la Z.A.C. de Creac'h Gad prévoit la constitution d'un Comité de pilotage. Il sera composé de membres désignés par l'aménageur, la société NEXITY, et de membres désignés par le conseil municipal.

Le Comité de pilotage pourra s'adjoindre ponctuellement toute personne physique ou morale dont il jugera l'intervention utile pour mener à bien le projet. Ledit comité se réunira, sur invitation de l'aménageur, aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer au Comité de pilotage de la Z.A.C. de Creac'h Gad des représentants suivants : Tristan BREHIER, Yann KEREBEL, Isabelle LE BIHAN, Noël-Luc BOSSER et Vincent MARIETTE.

Pour extrait certifié conforme,
A Lampaul-Plouarzel, le 07 avril 2026,

Le Maire,
Tristan BREHIER

MAIRIE DE LAMPAUL PLOUARZEL (Nord-Finistère)